

## **Cahier des charges – Formations Ukraine**

**4 avril 2023**

Suite de la mission de French Healthcare en Ukraine et la rencontre du en date du 9 février 2023 avec le ministre de la Santé, Mr. Liashko a formulé la demande de formations dans les domaines suivants :

- Formations à la médecine de guerre et à la prévention de menaces NRBC
- Formations au psychotrauma

Le cahier des charges doit donc permettre aux entreprises françaises adhérentes de French Healthcare Association de proposer au ministère de la santé des solutions pour répondre aux deux besoins formulés.

---

### **1. Formations requises**

L'entreprise (ou le consortium d'entreprises) doit être capable de fournir des formations, facilement actionnables depuis des zones de conflit.

**Thème principaux des modules :**

#### **a) Formations à la médecine de guerre (sujets principaux)**

- Prise en charge du blessé de guerre, des polytraumatisés et du choc hémorragique
- Maîtriser l'utilisation de l'échographie ultraportable "Fast échographie"
- Améliorer la prise en charge du "damage control" chirurgical
- Améliorer la prise en charge du "damage control"; resuscitation
- Prendre en charge un blessé NRBC (focus sur nucléaire et chimique), dont la prévention sur la menace d'armes chimiques est une priorité.
- Prendre en charge la douleur
- Améliorer la prise en charge du "damage control" pré-hospitalier et au combat

Il est demandé aux entreprises (ou le consortium d'entreprises) intéressées de décrire pour chacun des thèmes suivants le contenu de chacun des modules et sous-modules nécessaires, et s'ils sont déjà existants ou à développer.

#### **b) Formation au psychotrauma**

- Formations au PTSD
- Autres types de formation (à préciser)

## **2. Format des formations**

### **a. Capsules e-learning (obligatoire)**

#### **Format**

Mobile First ; .scorm ou .html afin d'assurer un suivi de la formation

L'entreprise (ou le consortium d'entreprises) doit intégrer dans son offre un calendrier de livraison des modules.

#### **Diffusion des formations**

L'entreprise (ou le consortium d'entreprises) doit préciser dans son offre comment les formations seront diffusées vers les professionnels de santé concernés en Ukraine.

### **b. Formations au format présentiel**

L'entreprise (ou le consortium d'entreprises) peut ajouter à son offre, de manière optionnelle, une offre de formations présentielles sur les sujets évoqués dans l'article 1 de ce cahier des charges.

Il conviendra d'indiquer :

- la langue de la formation
- la possibilité d'intégrer un traducteur assermenté aux formations
- les experts retenus pour ces formations
- les moyens techniques requis
- les moyens logistiques requis
- les éléments sécuritaires prévus pour la tenue de ces formations en présentiel
- les délais nécessaires à la mise en œuvre de ces formations

*NB : pour les formations se déroulant en dehors d'Ukraine, il convient de préciser le lieu, l'acheminement recommandé, ainsi qu'une estimation budgétaire de la prise en charge des coûts de déplacement et d'hébergement*

### **c. Formations en mode "blended learning"**

L'entreprise (ou le consortium d'entreprises) doit préciser si l'offre de formation proposée comporte du blended learning, c'est à dire des parcours de formation associant formations à distance (modules) et formations présentielles.

Il est demandé aux entreprises de préciser le format du parcours de formations retenu et le parcours de l'apprenant : formation distancielle, formation présentielle, blended learning.

### 3. Accès et suivi des formations (formats distanciels ET présentiels)

L'entreprise (ou le consortium d'entreprises) doit également préciser :

- La certification des formations (les certifications et reconnaissances françaises ou internationales sont préférables)
- le mode d'hébergement et de centralisation des formations proposées, au format digital
- le système d'accès et d'enregistrement aux formations
- le suivi individuel des formations
- Les moyens de sécurisation de la plateforme (normes cybersécurité appliquées...)

### 4. Langue des formation

Les formations présentielles ou les modules doivent être disponibles dans les langues suivantes :

1. Priorité 1 : ukrainien
2. Priorité 2 : russe
3. Priorités 3 : français, anglais

### 5. Autres points d'attention

Toutes les formations "train the trainers" permettant un transfert de compétences sont les bienvenues.

Il conviendra de différencier dans la proposition les formations déjà existantes/disponibles de celles demandant un développement complet.

### 6. Budget

Un budget détaillé doit être adjoint à la réponse de l'entreprise (ou le consortium d'entreprises).

### 7. Calendrier des réponses

L'entreprise (ou le consortium d'entreprises) doit se positionner et rendre sa réponse avant le vendredi 21 avril à 19h, à [johanna.lerfel@frenchhealthcare-association.fr](mailto:johanna.lerfel@frenchhealthcare-association.fr).

NB : Envoi des propositions aux ministères ukrainiens : Compte tenu de la situation d'urgence liée à la guerre, les propositions seront envoyées au fil de l'eau à la partie ukrainienne.

Les propositions doivent être rédigées en anglais et **doivent absolument comporter un résumé en 1 à 2 feuillets maximum, également traduit en ukrainien.**

**Points de contact French Healthcare Association pour l'Ukraine**

Johanna Lerfel - Déléguée Générale French Healthcare Association

[johanna.lerfel@frenchhealthcare-association.fr](mailto:johanna.lerfel@frenchhealthcare-association.fr)

tel: +33.6.28.93.13.85